OFFICE CENTRAL DE LUTTE CONTRE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE
===0O0===

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi
===0O0===

APPEL A COMMUNICATION

Colloque international organisé par l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

Thème :

« La moralisation de la vie publique au Mali et en Afrique : enjeux, défis et perspectives de la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite »

Date : du 11 au 12 mars 2027

Mode hybride : présentiel et en ligne

Lieu : Bamako, (*Le lieu précis sera déterminé ultérieurement*)

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La corruption et l'enrichissement illicite constituent des phénomènes qui affectent durablement la gouvernance publique, l'efficacité de l'action administrative, la gestion des ressources publiques et la confiance des citoyens dans les institutions. Leur prévention et leur répression constituent, à ce titre, un enjeu majeur de consolidation de l'Etat de droit, de promotion de l'intégrité publique et de renforcement de la redevabilité.

Au Mali, la lutte contre l'enrichissement illicite et la corruption repose sur un cadre juridique et institutionnel progressivement consolidé. La Loi n°2014-015 du 27 mai 2014 portant prévention et répression de l'enrichissement illicite constitue à cet égard un texte fondamental. Elle établit notamment le régime juridique de l'enrichissement illicite et prévoit des mécanismes de prévention, de détection et de répression, notamment à travers l'obligation de déclaration des biens.

Dans le prolongement de cette loi, l'Ordonnance n°2015-032/P-RM du 23 septembre 2015 a institué l'OCLEI et lui a confié, outre ses missions de prévention et de lutte contre l'enrichissement illicite, des attributions en matière d'étude, d'analyse, d'évaluation, de veille, de prospective et de proposition de réformes. Ces attributions confèrent à l'Office une vocation de réflexion stratégique et prospective, ainsi qu'un rôle dans la production, la capitalisation et la diffusion des connaissances relatives à l'intégrité et à la bonne gouvernance.

Le Décret n°2015-0719/P-RM du 9 novembre 2015 portant organisation et modalités de fonctionnement de l'OCLEI précise, pour sa part, l'organisation et le fonctionnement de l'Office ainsi que les responsabilités de ses différentes instances et structures.

Dans ce contexte, l'OCLEI entend renforcer sa contribution au débat scientifique et institutionnel sur la corruption, l'enrichissement illicite, la gouvernance, l'intégrité et la transparence. Cette ambition répond à la nécessité de rapprocher la recherche universitaire, l'expertise professionnelle et l'expérience des institutions publiques afin de favoriser une

meilleure compréhension des phénomènes étudiés et de contribuer à l'amélioration des politiques et instruments de lutte.

C'est dans cette perspective que l'OCLEI organise un colloque international inaugural consacré à la thématique : **« La moralisation de la vie publique au Mali et en Afrique : enjeux, défis et perspectives de la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite »**.

Ce colloque se veut un espace de réflexion scientifique, d'échanges d'expériences et de dialogue entre universitaires, chercheurs, praticiens, institutions publiques, acteurs de la société civile, secteur privé et partenaires internationaux. Il devra notamment permettre d'examiner les évolutions des formes de corruption et d'enrichissement illicite, d'apprécier l'efficacité du dispositif juridique et institutionnel existant, d'identifier les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre et de dégager des pistes de réforme et d'amélioration.

Le colloque pourra également contribuer aux travaux préparatoires à la création de la revue semestrielle **« Intégrité »** de l'OCLEI. Certaines communications et réflexions issues des travaux pourront, sous réserve des procédures d'évaluation scientifique et éditoriale appropriées, être valorisées dans cette revue.

Ainsi conçu, le colloque doit contribuer à positionner l'OCLEI non seulement comme un acteur institutionnel de la prévention et de la lutte contre l'enrichissement illicite, mais également comme un espace de réflexion, de capitalisation des connaissances et de prospective sur les enjeux contemporains de l'intégrité et de la bonne gouvernance.

II. OBJECTIF GENERAL

L'objectif de cette manifestation scientifique est de réunir les universitaires, juristes et praticiens autour des **enjeux, des défis et des perspectives** en matière de lutte contre l'enrichissement illicite et la corruption en Afrique en général et au Mali en particulier.

III. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Le colloque vise spécifiquement à :

- analyser les manifestations, tendances et évolutions contemporaines de la corruption et de l'enrichissement illicite au Mali ;
- examiner le cadre juridique et institutionnel national de prévention et de répression de la corruption et de l'enrichissement illicite ;
- apprécier l'efficacité des mécanismes de prévention, de détection, de contrôle et de répression ;
- identifier les difficultés et limites rencontrées dans la mise en œuvre des dispositifs existants ;
- confronter les expériences maliennes aux expériences d'autres pays africains et étrangers ainsi qu'aux standards internationaux et régionaux ;
- examiner les enjeux liés à la preuve, à la qualification et à la répression de l'enrichissement illicite ;
- réfléchir aux mécanismes de prévention fondés notamment sur la transparence, l'intégrité, l'éthique publique et la redevabilité ;
- analyser les enjeux liés à la coopération nationale et internationale en matière de lutte contre la corruption et de recouvrement des avoirs illicites ;
- formuler des recommandations susceptibles d'éclairer l'action publique et les réformes nécessaires dans les domaines relevant des missions de l'OCLEI ;

- favoriser la constitution d'un réseau national et international de chercheurs, universitaires, praticiens et experts intervenant dans les domaines couverts par le colloque ;
- contribuer à la capitalisation des connaissances et des expériences utiles à l'OCLEI ;
- identifier, parmi les contributions scientifiques présentées, celles susceptibles d'être ultérieurement valorisées dans le cadre de la revue « Intégrité ».

IV. RESULTATS ATTENDUS

A l'issue du colloque, les résultats suivants sont attendus :

- des communications scientifiques de qualité sont présentées et discutées ;
- les principales problématiques juridiques, institutionnelles, économiques et sociales liées à la corruption et à l'enrichissement illicite sont identifiées et analysées ;
- les principales forces et limites du dispositif malien de prévention et de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite sont mises en évidence ;
- des expériences et bonnes pratiques nationales et internationales sont partagées ;
- des recommandations concrètes sont formulées à l'attention des pouvoirs publics et des institutions concernées ;
- un réseau de chercheurs, universitaires, praticiens et experts est constitué ou renforcé ;
- un rapport général du colloque est élaboré ;
- les actes du colloque sont préparés en vue de leur publication ;
- les communications présentant un intérêt scientifique particulier sont identifiées pour une éventuelle valorisation ultérieure dans la revue « Intégrité ».

V. AXES DE REFLEXION

Les communications pourront notamment s'inscrire dans l'un des axes suivants :

Axe 1 : Cadre juridique de la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite.
Cet axe invite à examiner l'architecture normative nationale, régionale et internationale (incrimination, régime de la déclaration des biens, sanctions, protection des témoins et lanceurs d'alerte) et à en apprécier la cohérence, les lacunes et les besoins de réforme, au regard notamment des garanties procédurales et de la sécurité juridique.

Axe 2 : Prévention, détection et répression de l'enrichissement illicite.
Il s'agit d'analyser l'ensemble de la chaîne de lutte : déclaration et contrôle des patrimoines, détection, enquête, charge et administration de la preuve, qualification de l'infraction, poursuites, sanctions et mesures conservatoires. L'axe interroge l'effectivité de ces mécanismes et les obstacles à leur mise en œuvre.

Axe 3 : Institutions de contrôle et de lutte contre la corruption.
Cet axe porte sur le rôle, l'indépendance, les moyens et la coordination des institutions intervenant dans le champ de l'intégrité (autorités de contrôle, juridictions, organes de prévention et de répression). Il permet une lecture comparée des modèles institutionnels africains et de leurs performances.

Axe 4 : Gouvernance publique, transparence et gestion des ressources publiques.
Il s'agit de mettre en évidence les liens entre qualité de la gouvernance, transparence, gestion des finances publiques, commande publique et risques de corruption, ainsi que le rôle des mécanismes de redevabilité et de contrôle dans la protection des ressources publiques.

Axe 5 : Ethique, intégrité et prévention de la corruption.
Cet axe porte sur la dimension préventive et culturelle de la moralisation de la vie publique : codes de conduite, éthique des agents publics, gestion des conflits d'intérêts, formation et éducation à l'intégrité, valeurs sociales et pratiques endogènes.

Axe 6 : Coopération internationale et recouvrement des avoirs illicites.
L'axe examine les instruments et pratiques de coopération judiciaire et administrative, l'entraide, l'identification, le gel, la confiscation et la restitution des avoirs, ainsi que les difficultés rencontrées par les États africains dans ces procédures.
Axe 7 : Société civile, médias, secteur privé et lutte anticorruption.
Il s'agit d'analyser le rôle des acteurs non étatiques dans la prévention et la dénonciation de la corruption : veille citoyenne, journalisme d'investigation, responsabilité et conformité des entreprises, partenariats public-privé de promotion de l'intégrité.

VI. CONDITIONS ET MODALITES DE SOUMISSION

Les propositions de communication peuvent porter sur des approches théoriques, empiriques ou méthodologiques, en lien direct avec la thématique générale du colloque et avec l'un des axes de réflexion ci-dessus.

Afin de garantir l'évaluation en double aveugle, chaque proposition comprend deux fichiers distincts :

Fichier 1 – Résumé anonymisé (sans aucun élément d'identification de l'auteur)

- le titre de la communication ;
- l'axe thématique choisi ;
- un résumé de 300 mots maximum ;
- cinq (5) mots-clés au maximum.

Fichier 2 – Fiche d'identification

- le titre de la communication ;
- le nom et le(s) prénom(s) de l'auteur ;
- l'institution de rattachement ;
- les coordonnées complètes (adresse électronique et numéro de téléphone fonctionnel).

Le résumé doit être rédigé en français et en anglais, en police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5.

Les propositions doivent être envoyées exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante : colloque2027@oclei.ml

Objet du courriel : *Appel à communication - Colloque - OCLEI.*

Les fichiers seront nommés selon le format suivant :

- Résumé anonymisé : Axe [n°] _Colloque_OCLEI_INTEGRITE (*exemple* : Axe3_Colloque_OCLEI_INTEGRITE) ;
- Fiche d'identification : NOM_Prénom_Fiche_Colloque_OCLEI_INTEGRITE (*exemple* : DIARRA_Issa_Fiche_Colloque_OCLEI_INTEGRITE).

Les communications complètes des propositions retenues devront respecter les normes rédactionnelles détaillées qui seront communiquées ultérieurement par le Comité scientifique. Elles devront être remises au **plus tard le 11 janvier 2027.**

VII. FORMAT DU COLLOQUE

Le colloque constitue un espace scientifique et institutionnel d'échanges et de réflexion pluridisciplinaire, structuré autour de **trois (3) panels thématiques complémentaires** :

- **Panel 1 :** Cadre juridique et mécanismes de prévention, de détection et de répression (axes 1, 2 et 3) ;
- **Panel 2 :** Gouvernance publique, transparence et intégrité (axes 4 et 5) ;
- **Panel 3 :** Société, coopération et dynamiques internationales (axes 6 et 7).

Ces panels visent à favoriser une analyse approfondie et croisée des enjeux liés à la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite, en réunissant des chercheurs, praticiens et décideurs engagés dans la promotion de l'intégrité et de la bonne gouvernance.

Langue(s) de travail : Français.

Modalités de participation en ligne : participation à distance via la plateforme Zoom, au moyen d'un lien de connexion communiqué aux participants inscrits avant la tenue du colloque.

VIII. PUBLIC VISE

Le colloque est ouvert à un public diversifié composé notamment de :

- enseignants-chercheurs et universitaires ;
- magistrats, avocats et professionnels du droit ;
- chercheurs et experts en gouvernance ;
- représentants d'institutions publiques et de contrôle ;
- acteurs de la société civile ;
- journalistes spécialisés ;
- doctorants et étudiants de master.

IX. MODALITES DE SELECTION ET DE PARTICIPATION

Les propositions seront évaluées en double aveugle par le Comité scientifique, à partir des résumés anonymisés, sur la base des critères suivants :

- pertinence scientifique ;
- originalité de la problématique ;
- qualité méthodologique ;
- contribution aux débats sur la gouvernance et l'intégrité.

La participation au colloque est gratuite pour l'ensemble des participants, qu'ils soient auteurs de communications ou simples auditeurs. Cette gratuité traduit la volonté de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI) de promouvoir un espace scientifique ouvert, inclusif et accessible, propice à la diffusion des connaissances, au partage d'expériences et au renforcement des échanges entre chercheurs, praticiens, étudiants et acteurs institutionnels engagés dans la promotion de la gouvernance et de l'intégrité ainsi que dans la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite.

Elle vise à favoriser une participation diversifiée et à garantir la richesse des échanges scientifiques, sans que des frais d'inscription ne constituent un obstacle.

Toutefois, les frais de transport aérien et d'hébergement des participants venant de l'extérieur du Mali ne sont pas pris en charge par l'OCLEI. Il appartient donc à ces participants de prendre les dispositions nécessaires pour couvrir ces frais.

X. CALENDRIER

- **Lancement de l'appel :** 12 novembre 2026 ;
- **Date limite de soumission des résumés :** 30 novembre 2026 ;
- **Date limite de notification de l'acceptation des propositions :** 18 décembre 2026 ;
- **Date limite de remise des communications complètes :** 18 janvier 2027 ;
- **Publication du programme et ouverture des inscriptions des participants :** 29 janvier 2027 ;
- **Tenue du colloque :** 11 et 12 mars 2027.

XI. COMITE SCIENTIFIQUE

Président du Comité scientifique

Pr Bakary CAMARA, Agrégé des facultés de droit, Professeur titulaire des Universités, Université Kurukanfuga de Bamako (Mali).

1er Vice-président

Pr Enagnon Gildas NONNOU, Agrégé des facultés de droit, Enseignant-chercheur à l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin) ;

2e Vice-président

Pr Brehima KAMENA, Agrégé des facultés de droit, Professeur titulaire des Universités, Université Kurukanfuga de Bamako (Mali).

Membres

1. Pr Alou AG AGOUZOUM,Directeur de recherches, Directeur général de l'Institut de Pédagogie Universitaire (IPU), Mali ;
2. Pr Aboubacrine AGUISSA, Maître de conférences, Université Kurukanfuga de Bamako (Mali) ;
3. Pr Abraham BENGALY, Maître de conférences, Université Kurukanfuga de Bamako (Mali) ;
4. Pr Baba BERTHE, Maître de conférences, Université Kurukanfuga de Bamako (Mali) ;
5. Pr Bakary CAMARA, Agrégé des facultés de droit, Professeur titulaire des Universités, Université Kurukanfuga de Bamako (Mali) ;
6. Pr Yamadou CAMARA, Maître de conférences, Université Kurukanfuga de Bamako (Mali) ;
7. Pr Issiaka CISSE, Maître de conférences, Université Kurukanfuga de Bamako (Mali) ;
8. Pr Mahamane COULIBALY, Maître de conférences, Université Kurukanfuga de Bamako (Mali) ;
9. Pr Mamadou Lamine DEMBÉLÉ, Agrégé des facultés de droit, Université Kurukanfuga de Bamako (Mali) ;
10. Pr Mamadou Bakaye DEMBÉLÉ, Agrégé des facultés de droit, Université Kurukanfuga de Bamako (Mali) ;
11. Pr Mamadou DIA, Professeur titulaire, Université Yambo Ouologuem de Bamako (Mali) ;
12. Pr Harouna DIALLO, Maître de conférences, Université Kurukanfuga de Bamako (Mali) ;

13. Pr Issouf DIALLO, Maître de conférences, Université Kurukanfuga de Bamako (Mali) ;
14. Pr Eloi DIARRA, Professeur honoraire à l'Université de Rouen (France) ;
15. Pr Eloi DIARRA, Professeur honoraire à l'Université de Rouen (France) ;
16. Pr Abdou Khadre DIOP, Agrégé des facultés de droit, Professeur à l'Université numérique Cheikh Hamidou Kane (Sénégal) ;
17. Pr Abdoul Aziz DIOUF, Agrégé des facultés de droit, Professeur titulaire des Universités, Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal) ;
18. Pr Michel FARGE, Professeur titulaire des Universités, Université de Grenoble Alpes (France);
19. Pr Mamadou FOMBA, Maître de conférences, Université Kurukanfuga de Bamako (Mali) ;
20. Pr Bréhima KAMENA, Agrégé des facultés de droit, Professeur titulaire des Universités, Université Kurukanfuga de Bamako (Mali) ;
21. Pr Bouréma KANSAYE, Professeur titulaire, Université Kurukanfuga de Bamako (Mali) ;
22. Pr Alassane KANTE, Professeur titulaire des Universités, Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal) ;
23. Pr Boubou KEITA, Agrégé des facultés de droit, Université Kurukanfuga de Bamako (Mali) ;
24. Pr Issa Makan KEITA, Professeur titulaire, Université Kurukanfuga de Bamako (Mali) ;
25. Pr Alain KENMOGNE SIMO, Agrégé des facultés de droit, Professeur titulaire des Universités, Université de Yaoundé II (Cameroun) ;
26. Pr Almoutapha I. MAIGA, Agrégé des facultés de droit, Université Kurukanfuga de Bamako (Mali) ;
27. Pr Ibrahima NDIAYE, Maître de conférences, Sociologue, Université Yambo Ouologuem de Bamako (Mali) ;
28. Pr Enagnon Gildas NONNOU, Agrégé des facultés de droit, Enseignant-chercheur à l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin) ;
29. Pr Dieunedort NZOUABETH, Agrégé des facultés de droit, Professeur titulaire des Universités, Université Cheikh Anta Diop, Dakar (Sénégal) ;
30. Pr Moussa Moïse SANGARÉ, Maître de conférences, Université Kurukanfuga de Bamako (Mali) ;
31. Pr Nene Bi Boti SERAPHIN, Agrégée des facultés de droit, Professeure titulaire des Universités, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire) ;
32. Pr Nene Bi Boti SERAPHIN, Agrégée des facultés de droit, Professeure titulaire des Universités, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire) ;
33. Pr Diakalia Siaka SIDIBE, Agrégé des facultés de droit, Université Kurukanfuga de Bamako (Mali) ;
34. Pr Djibril SOW, Maître de conférences, Université Kurukanfuga de Bamako (Mali) ;
35. Pr Nouhoum TANDINA, Agrégé des facultés de droit, Université Kurukanfuga de Bamako (Mali) ;
36. Pr Kawélé TOGOLA, Directeur de l'École doctorale Droit, Économie, Sciences sociales, Lettres et Arts du Mali (ED-DESSLA-Mali) ;

37. Pr Diankina TOUNKARA, Avocat ;
38. Pr Issouf TOURÉ, Agrégé des facultés de droit, Université Kurukanfuga de Bamako (Mali) ;
39. Pr Paul TRAORE, Recteur par intérim de l'Université Kurukanfuga de Bamako (Mali) ;
40. Me Alassane DIOP, Avocat.
41. M. Mama DJENEPO, Ancien secrétaire général de ministère, juriste et expert en gouvernance ;
42. Dr Boubacar BADIAGA, Magistrat ;
43. Dr Diakaridia BAGAYOKO, Magistrat ;
44. Dr Amadou BOUARÉ, Magistrat ;
45. Dr Modibo COULIBALY, Magistrat ;
46. Dr Adama COULIBALY, Magistrat ;
47. Dr Boubacar Sidiki DIARRAH, Magistrat ;
48. Dr Daouda DJIRE, Magistrat ;
49. Dr Moumouni GUINDO, Magistrat, ancien Président de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI) ;
50. Dr Toubaye KONE, Magistrat ;
51. Dr Dieudonné Kossivi KOSSI, Directeur exécutif de la Clinique d'Expertise Juridique et Sociale (CEJUS) ;
52. Dr Abdoulaye Guimba OUANE, Avocat ;
53. Dr Modibo SACKO, Magistrat, Président de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI) ;
54. Dr Salif SACKO, Magistrat ;
55. Dr Mohamed Saidou SENE, Magistrat ;
56. Dr Fatoma THERA, Magistrat à la retraite et ambassadeur de la République du Mali en Inde ;
57. Dr Abdrouhamane Ben Mamata TOURE, Avocat ;
58. Raymond DIOUF, Juriste senior principal, Cour africaine des Droits de l'Homme ;
59. Mor N'Diaye, Magistrat, Directeur ONRAC Sénégal ;
60. Abdoulaye NANTOUME, Magistrat ;
61. Bamassa SISSOKO, Magistrat et Président de la Cour suprême du Mali ;
62. Abdoulaye Modibo SOW, Magistrat militaire.

XII. COMITE DE LECTURE ET D'EVALUATION

Le Comité de lecture et d'évaluation intervient dans l'évaluation des communications complètes en vue de leur valorisation scientifique et de leur éventuelle publication. Il est composé de :

- Pr Bakary CAMARA, Agrégé des facultés de droit, Professeur titulaire des Universités, Université Kurukanfuga de Bamako (Mali) ;
- Pr Enagnon Gildas NONNOU, Agrégé des facultés de droit, Enseignant-chercheur à l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin) ;

- Pr Brehima KAMENA, Agrégé des facultés de droit, Professeur titulaire des Universités, Université Kurukanfuga de Bamako (Mali) ;
- Pr Mamadou Bakaye DEMBÉLÉ, Agrégé des facultés de droit, Université Kurukanfuga de Bamako (Mali) ;
- Pr Boubou KEITA, Agrégé des facultés de droit, Université Kurukanfuga de Bamako (Mali) ;
- Pr Nouhoum TANDINA, Agrégé des facultés de droit, Université Kurukanfuga de Bamako (Mali) ;
- Pr Issouf TOURÉ, Agrégé des facultés de droit, Université Kurukanfuga de Bamako (Mali) ;
- Pr Harouna DIALLO, Maître de conférences, Université Kurukanfuga de Bamako (Mali) ;
- Pr Mamadou FOMBA, Maître de conférences, Université Kurukanfuga de Bamako (Mali) ;
- Pr Mahamane COULIBALY, Maître de conférences en droit privé, Université Kurukanfuga de Bamako (Mali) ;
- Pr Yamadou CAMARA, Maître de conférences, Université Kurukanfuga de Bamako (Mali) ;
- Pr Moussa Moïse SANGARÉ, Maître de conférences, Université Kurukanfuga de Bamako (Mali) ;
- Pr Djibril SOW, Maître de conférences, Université Kurukanfuga de Bamako (Mali) ;
- Dr Fousseini DIABATÉ, Enseignant-chercheur ;
- Dr Amadou SOW, Enseignant-chercheur ;
- Dr Diakaridia BAGAYOKO, Magistrat ;
- Dr Amadou BOUARÉ, Magistrat ;
- Dr Yehia MAHMOUD, Auditeur de Justice ;
- Dr Diambere SYLLA, Conseiller aux affaires étrangères.

Le Comité scientifique peut également désigner tout expert dont les compétences sont utiles à l'évaluation d'une contribution particulière.

XIII. COMITE D'ORGANISATION

Le Comité d'organisation est l'instance chargée de la préparation administrative, institutionnelle, financière, logistique et opérationnelle du colloque. Il est placé sous la responsabilité de l'OCLEI et travaille en étroite coordination avec le Comité scientifique.

Président

Le Chef du Département Etudes et Prospective de l'OCLEI.

Coordonnateur général

Pr Mahamane COULIBALY, Maître de conférences en droit privé, Université Kurukanfuga de Bamako (Mali).

Membres

Le Comité d'organisation comprend notamment :

- le Secrétaire général de l'OCLEI ;
- le Chef du Département Prévention de l'OCLEI ;

- le Chef du Département Coopération de l'OCLEI ;
- les Conseillers du Président de l'OCLEI ;
- le Chef du Service du Protocole de l'OCLEI ;
- le Chef du Service juridique de l'OCLEI ;
- le Chef du Service des Ressources humaines de l'OCLEI ;
- le Gestionnaire, pour les questions financières et logistiques ;
- le Chef du Service Communication de l'OCLEI ;
- un (1) représentant du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ;
- un (1) représentant du Ministère de la Refondation de l'État ;
- les représentants des partenaires techniques et financiers associés à l'organisation du colloque ;
- un (1) représentant des organisations de la société civile intervenant dans la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption ;
- toute autre personne ou structure dont la contribution est jugée nécessaire.

Le Comité d'organisation assure notamment la mobilisation des ressources, la préparation logistique et protocolaire, la coordination des invitations, la communication et le suivi administratif du colloque.

XIV. PUBLICATION

Les meilleures communications pourront faire l'objet :

- d'une présentation au colloque ;
- d'une sélection pour le numéro inaugural de la revue « Intégrité », sous réserve d'une évaluation scientifique approfondie.

Les actes du colloque seront préparés en vue de leur publication selon des modalités qui seront précisées ultérieurement.

XV. CONTACT

Secrétariat scientifique du colloque

Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

Adresse : Bamako, Immeuble Seydou Keïta, Bamako, Mali ; BP E 3977, Bamako, Mali.

Courriel : colloque2027@oclei.ml

Téléphone : +223 20 29 12 29.

Site web : www.oclei.ml.

Pour toute demande d'information complémentaire ou relative aux aspects logistiques, veuillez contacter : infocolloque@oclei.ml